

## Questions au Feuilleton

3. Québec, 10,691; Ontario, 24,150; Manitoba, 4,172; Saskatchewan, 1,521; Alberta, 8,111; Colombie-Britannique, 8,480; Yukon, 4; Territoires du Nord-Ouest, 325.

## DÉFENSE NATIONALE—LE MESS DES GRADÉS À ESQUIMALT

## Question n° 1477—M. McKinnon:

1. Quel bureau d'architectes a obtenu le contrat pour le mess du personnel subalterne à la base Esquimalt des Forces armées canadiennes?

2. Le contrat a-t-il fait l'objet d'appels d'offres?

3. Quelle somme approximative versera-t-on à l'architecte ou au bureau d'architectes qui obtiendra le contrat?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** 1. Il n'y a pas de mess des matelots prévu pour la Base des Forces canadiennes Esquimalt. Cependant, un contrat a été adjugé pour la planification d'un nouveau Club des caporaux et soldats, et les services de la société d'architectes et de planificateurs Wade, Stockhill, Armour et Blewett, du 914, rue Gordon, Victoria (C.-B.) ont été retenus.

2. Non, les contrats portant sur les services d'expert-conseil ne font pas l'objet d'appels d'offres. Les contrats d'études et autres du même genre, sont négociés sélectivement en se basant sur l'expérience et la compétence de l'expert-conseil dans le domaine du travail exigé.

3. Une somme d'environ \$50,000, laquelle couvrira les honoraires des architectes, la rémunération des spécialistes chargés d'établir les coûts, et de faire les levés et les études des sols, ainsi que divers autres frais.

## L'EFFECTIF DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

## Question n° 1486—M. Knight:

1. Combien d'employés travaillaient à plein temps au département d'État chargé de la Science et de la Technologie, au 31 janvier 1970?

2. Combien parmi eux gagnaient plus de \$15,000 par an, réparti par tranches de \$1,000 de traitement?

3. Combien d'employés travaillaient à plein temps au département d'État chargé de la Science et de la Technologie, au 31 janvier 1973?

4. Combien parmi eux gagnaient plus de \$18,000 par an, réparti par tranches de \$1,000 de traitement?

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** 1. Ne s'applique pas. Le ministère a été créé en août 1971.

2. Ne s'applique pas. Le ministère a été créé en août 1971.

3. 108.

4. \$18-19,000, néant; \$19-20,000, 1 employé; \$20-21,000, 3 employés; \$21-22,000, 1 employé; \$22-23,000, 6 employés; \$23-24,000, 4 employés; \$24-25,000, 1 employé; \$25-26,000, 1 employé; \$26-27,000, 1 employé; \$27-28,000, 1 employé. Plus de \$30,000: Échelle de salaire \$25,000-\$31,000, 1 employé; Échelle de salaire \$28,000-\$35,000, 2 employés; Échelle de salaire \$40,000-\$45,000, 1 employé. Total: 12 employés.

## LES ÉTUDES PORTANT SUR L'ÉROSION AU LAC ONTARIO

## Question n° 1489—M. Kempling:

1. Quels sont les titres complets des études portant sur les effets de l'érosion causée par le niveau élevé des eaux du lac Ontario?

2. a) Combien de ces études ont été commencées, terminées, ou étaient en cours, l'an dernier, au Centre canadien des eaux intérieures de Burlington, Ontario, b) à quelle date les a-t-on (i) commencées, (ii) achevées, c) quels sont les noms des principaux collaborateurs et rédacteurs, d) quels sont les noms des gouvernements municipaux, provinciaux ou étrangers ou des compagnies pour qui ou de concert avec qui chaque étude a été effectuée, et quel a été le degré de cette collaboration?

**M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** 1. a) «Aspects géotechniques de l'érosion de la ligne de rivage—Lac Ontario-Ouest» b) «Effets de la tempête tropicale Agnes sur l'érosion du rivage—Péninsule du Niagara» c) «Érosion du rivage—Cause et remède» (dépliant contenant de l'information sur les services offerts par l'Ontario aux propriétaires riverains) d) «Résumé préliminaire des études du Centre canadien des eaux intérieures sur l'érosion du rivage» e) Étude constante, par le Centre canadien des eaux intérieures qui se sert de 27 stations permanentes d'étude de l'érosion pour évaluer le rythme annuel des changements de la ligne de rivage du lac Ontario f) Mise à jour constante par le Centre canadien des eaux intérieures de cartes de bandes étroites illustrant les caractéristiques physiques des lignes de rivage des Grands lacs (à l'usage de tout organisme fédéral, provincial ou municipal, et de tout citoyen)

2. a) Aucune étude n'a été terminée, trois ont été commencées et deux études constantes se sont poursuivies au Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington, en 1972. b) i. «Aspects géotechniques de l'érosion de la ligne de rivage—Lac Ontario-Ouest»: étude commencée en mai 1972 et censée se terminer en mars 1973. ii. «Effets de la tempête tropicale Agnes sur l'érosion du rivage—Péninsule du Niagara»: étude commencée en novembre 1972 et censée se terminer en 1973. iii. «Érosion du Rivage—Cause et remède»: dépliant, dont la préparation a commencé en décembre 1972 et qui a été publié février 1973. iv. «Résumé préliminaire du Centre canadien des eaux intérieures sur l'érosion du rivage»: commencé en février 1973 et censé se terminer en mars 1973. v. Étude constante de l'érosion de la ligne de rivage: commencée en 1971. vi. Mise à jour constante de cartes: commencée en 1966 par le ministère de Travaux publics. c) i. «Aspects géotechniques de l'érosion de la ligne de rivage—Lac Ontario-Ouest»: prof. O. White, E. Matyas, Le Lièvre (University of Waterloo) et MM. Sly, Rukavina, Lewis et Coakley (Centre canadien des eaux intérieures). ii. «Effets de la tempête tropicale Agnes sur l'érosion du rivage—Péninsule du Niagara»: N. G. Freeman, T. S. Murty, W. S. Haras (Centre canadien des eaux intérieures). iii. «Résumé préliminaire des études du Centre canadien des eaux intérieures sur l'érosion du rivage»: J. Coakley, W. Haras, M. Skafel (Centre canadien des eaux intérieures). d) i. «Aspects géotechniques de l'érosion de la ligne de rivage—Lac Ontario-Ouest: étude réalisée en collaboration avec la (University of Waterloo), département du génie civil. ii. «Érosion du rivage—Cause et remède»: dépliant élaboré en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

LA RÉSERVE EN OR DE LA BANQUE DU CANADA  
[Français]  
Question n° 1498—M. Matte:  
Quelle est actuellement la réserve en or de la Banque du Canada et sur quels critères est basée l'émission de papier monnaie et des pièces de monnaie?  
**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** La Banque du Canada ne possède pas d'or, ni pour des fins de réserve ni pour d'autres fins. Selon l'article 21 de la Loi sur la Banque du Canada, la Banque du Canada possède